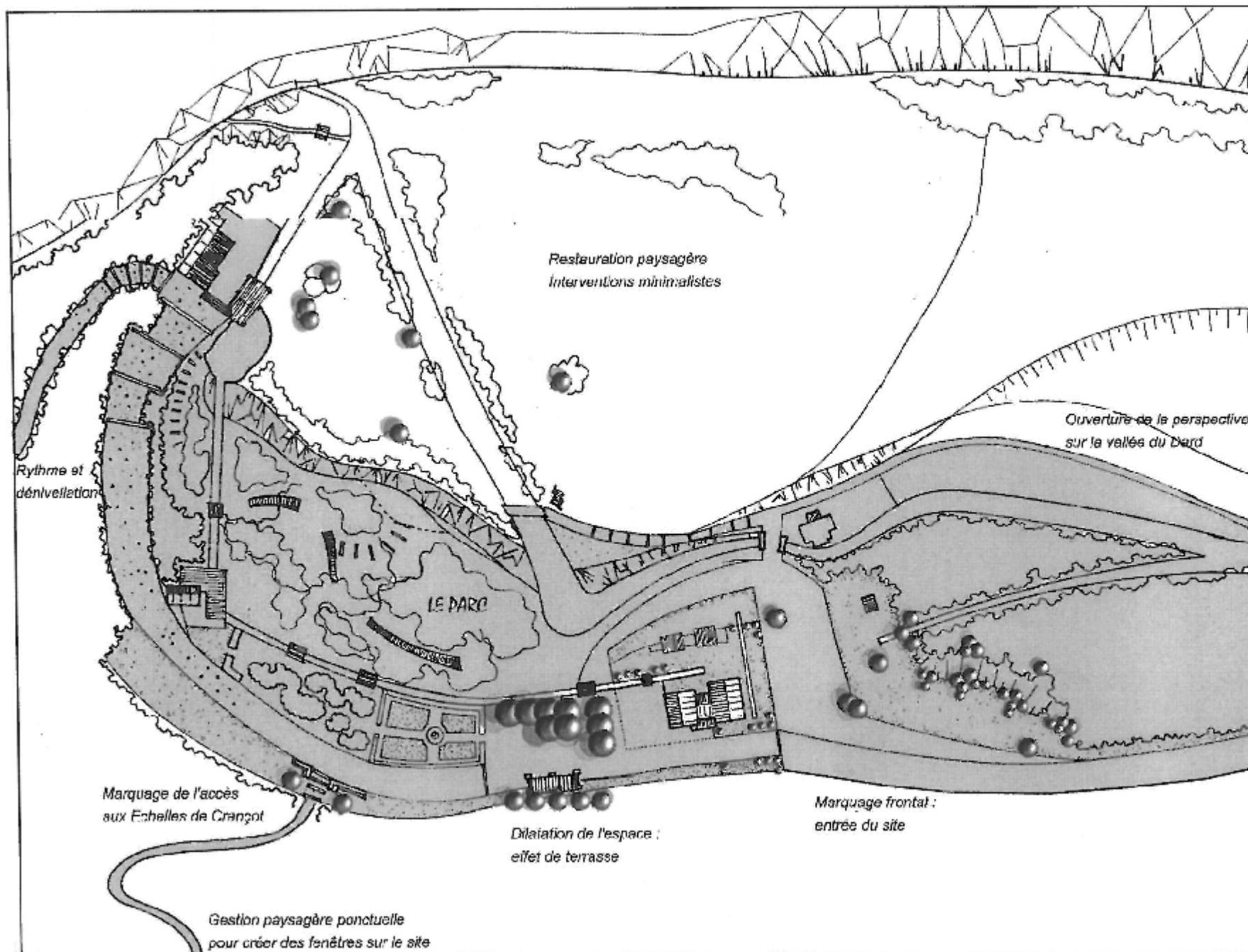


Schéma de fonctionnement

le Site des Grottes



Traitement différentiel :
- le site naturel : restauration
- le parc : aménagement

Principes

le Parc

*Favoriser l'exploration du site
dans le parc*

*Marquage et identification
des espaces*

Traitement à l'échelle du piéton

*Revalorisation d'éléments
emblématiques*

le Site

*Restauration des motifs
paysagers*

Gestion des vues

*Élimination des éléments
négatifs*

**Principes
d'aménagement**

le Site des Grottes

14 SITE DES GROTTES - Valorisation des falaises



Bosquet à conserver

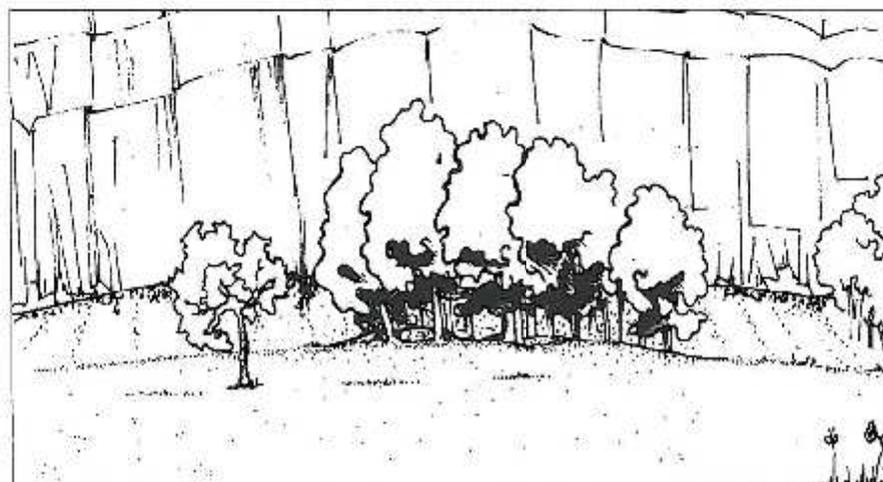
Paine à préserver en l'état



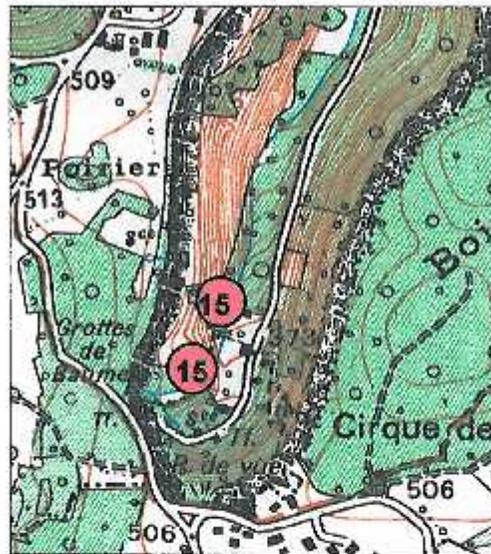
La promenade au pied des falaises est dangereuse à cause des chutes de pierres. Une information et une mise en garde doivent être clairement indiquées au niveau du parc de stationnement ou du chalet des Guides.

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Restauration ponctuelle de l'échelle monumentale des falaises par l'élimination de la strate végétale au pied.
- Les pierriers et éboulis seront donc valorisés.
- Un entretien régulier sera cependant souhaitable sur ce site, car il est situé en premier plan.
- Le bosquet situé dans un plan intermédiaire sera préservé pour créer un effet de profondeur. Il épaulera également un pierrier.
- La partie Nord du pré peut être fauchée tardivement en saison de façon à créer un obstacle naturel et une protection (sommaire) vis à vis de la dénivellation.



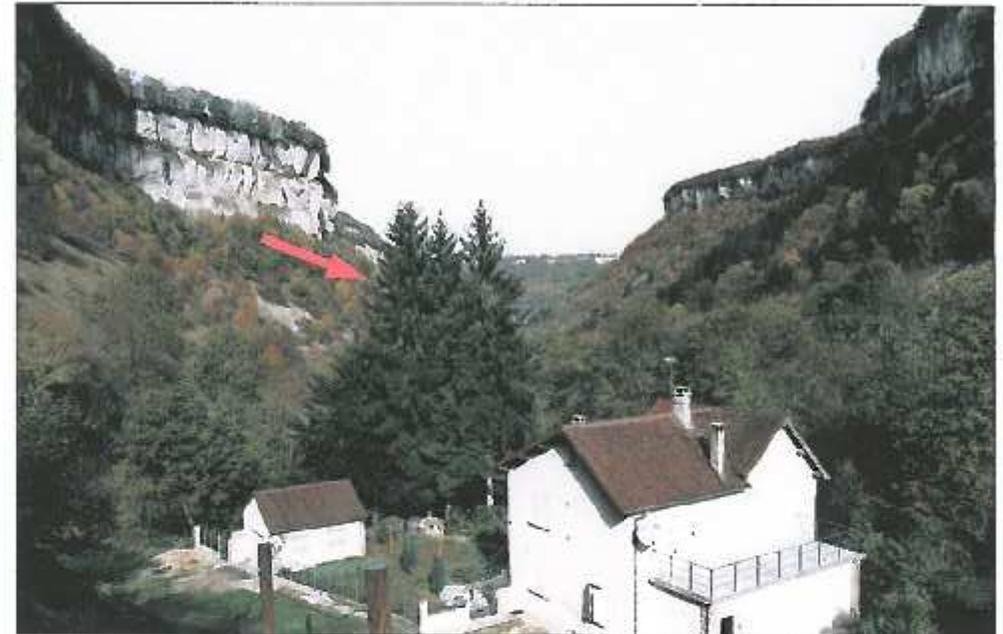
15

SITE DES GROTTES - Interventions ponctuelles

Bouquet de conifères occultant la perspective sur la vallée

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Le bouquet de conifères du jardin attenant à la maison située sur le site des Grottes masque la reculée et notamment le bourg et le cirque de Baume les Messieurs normalement situés en point focal.
- La hauteur de ces conifères ne permet pas une meilleure vue depuis le haut de la cascade.



Portion de paysage surréaliste... en angle de vue ascendant depuis le Grand Pré.



L'accès au Grand Pré : un usage observé



Aménager des escaliers s'intégrant au site...

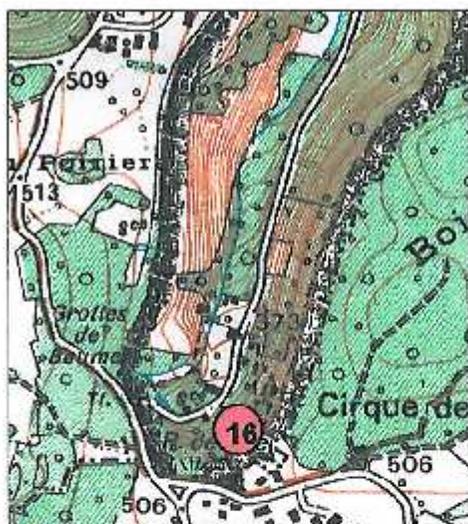


... ou renforcer le caractère singulier au site par un aménagement qui interpelle le visiteur.

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

L'objectif est de restaurer les caractéristiques paysagères du site. Mais l'accès doit pouvoir être maintenu.

- Aménager un accès au Grand Pré. Situé en surplomb du site «aménagé», il doit conserver un caractère naturel. Son accès, à proximité de la passerelle de la cascade pourra cependant déroger à ce principe.



I - RESTAURATION DES ECHELLES

Les échelles véritables se situent au niveau des escaliers taillés dans le roc. Des aménagements ont été effectués au fil du temps pour rendre l'ascension plus praticable.

Dans le diagnostic, il avait été envisagé le déboisement des échelles, pour restaurer le caractère surprenant de la descente au coeur de la falaise. Cependant l'érosion du sol, due à la fréquentation, risque d'augmenter sans le phénomène de rétention par le système racinaire des arbres.

Le caractère ombragé des échelles correspond finalement bien à l'image d'une descente au creux d'une faille.

II - RESTAURATION DU SENTIER DES GUIDES

Au pied de la falaise, le chemin emprunte le sentier du chalet des Guides. C'est actuellement le cheminement privilégié. Les escaliers «monumentaux» au pied du chalet en témoignent.

Cependant le diagnostic a mis en évidence le caractère altéré du chemin dû à une trop forte fréquentation. Le sol est compacté, et certaines racines sont usées par le passage. Le sous-bois perd de son ambiance.

Des restaurations ponctuelles sont à envisager afin de permettre un cheminement en toute sécurité : la lisse en bois descellée pourra être renforcée.

Il serait souhaitable de décaler le sentier lors de la fréquentation estivale. Il peut même être envisagé une fermeture ponctuelle du sentier pour lui permettre de se régénérer, en offrant au visiteur une autre alternative.

1. Le départ du sentier.
2. A certains endroits escarpés, une remise en état des aménagements de sécurité est à prévoir : une lisse de protection, et également un enjambement en bois descellés.
3. Passage obligé pour gagner le belvédère de Crampot : les stigmates réparables : chemin érodé et racines superficielles abîmées.
4. Carte postale ancienne montrant les échelles non boisées au début de siècle.



1. Départ du sentier des guides



2. Un chemin escarpé



3. les échelles

16 SITE DES GROTTES - Les échelles



1



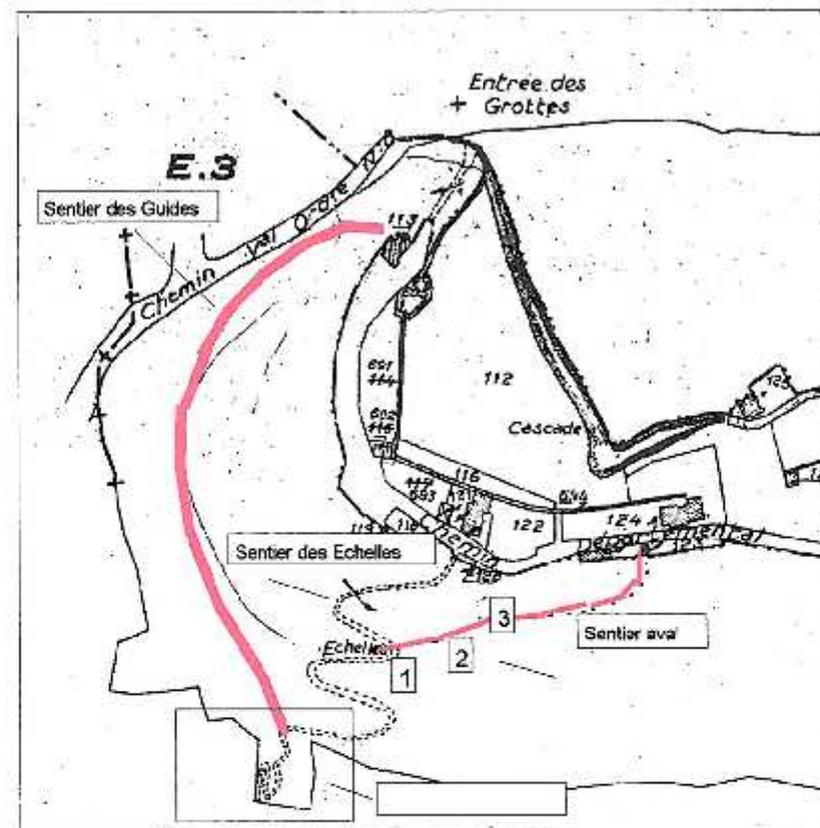
2



3

Quelques interventions ponctuelles sont à envisager :

- un élagage raisonné de quelques branches. - la suppression ponctuelle d'arbres repérés pour créer des fenêtres sur le site des Grottes. La vue sur la Cascade de Tuf est particulièrement intéressante.
- le marquage du départ du sentier ; il peut être accentué par une mise en scène en utilisant les motifs du jardin de bois.



III - UNE ALTERNATIVE

Il existait, il y a encore quelques années, d'autres chemins pour accéder par les échelles au plateau de Crançot, et qui semblent avoir été abandonnés depuis que le site est moins fréquenté par les locaux. On peut deviner la trace de ces chemins, par le marquage des versants.

Deux sentiers sont clairement visibles. L'un, répertorié sur le plan cadastral, part face au jardin de buis. Il chemine en lacets pour rejoindre le sentier du chalet des Guides au pied des échelles.

Un autre chemin part depuis le restaurant, au niveau du petit magasin de souvenirs (qui sera détruit). Il gravit la pente en biais pour rejoindre le précédent sentier dans un lacet.

Leur intérêt est de permettre une alternance et une dilution du public sur les chemins. Chacun d'eux subira moins de fréquentation.

Le chemin situé face au restaurant ne sera pas réaménagé. Il pourra constituer une «réserve» permettant ultérieurement de restaurer un autre chemin.

D'autres chemins, au pied des falaises, permettent de descendre vers la vallée. Ils ne sont que rarement utilisés. Il n'est pas souhaitable pour des raisons de sécurité évidentes d'encourager leur fréquentation.

55. Le bâti

Le chalet du haut

Il est présent depuis l'époque des guinguettes et ne s'est heureusement pas transformé depuis. Assez bien intégré au site, l'étalage durant la période estivale, de produits destinés à la vente ainsi que la terrasse envahissent trop le lieu, lui supprimant son cachet initial de site protégé.

Des mesures sont à prendre pour intégrer le commerce dans une démarche qualitative de revalorisation d'un existant.

Les sanitaires publics présents aux grottes

Ils ont été implantés au beau milieu du site. Assez volumineux, ils sont trop présents, d'autant que leur fonction n'est pas des plus nobles. Indispensables néanmoins, ils doivent être repensés et s'intégrer aux éléments construits déjà existants, comme par exemple le chalet de souvenirs.

L'entrée des lieux pourrait se concevoir à l'arrière du bâtiment. La pierre et le bois seront utilisés en façade.

Les halles de pique-nique

Trop vétustes pour être remises en état, elles n'offrent d'ailleurs pas une grande protection. Dans l'organisation générale des lieux, d'autres solutions, mieux adaptées, seront proposées aux visiteurs (cf. plan masse avec la halle couverte et le mobilier installé dans le bosquet de buis).

Leur disparition entre dans une démarche de reconquête du site.

Le chalet du bas

Récemment construit, il n'est pas d'une grande qualité architecturale. Le sol de pierres en opus incertum de la terrasse s'intègre par contre particulièrement bien au site.

De même que pour le chalet du haut, les installations extérieures sont trop éparpillées et pénalisent la perception du site.



état actuel



état projeté



chalet de vente de souvenirs - état actuel



proposition d'y accoler les sanitaires publics

La ruine du moulin

Irrécupérable, une trace pourrait néanmoins être conservée pour le "rappel" d'un lieu et d'une époque.

Les constructions fermées situées en face du restaurant des grottes

La plus petite servant actuellement de dépôt de boissons au restaurant pourrait être supprimée. Hormis cette fonction, le bâtiment ne possède pas de qualités particulières et handicape la visibilité et la perception du nouveau lieu de vie créé.

La plus grande, n'ayant apparemment plus aucune fonction pourrait servir de halle de pique-nique couverte. On ne conserverait que la structure à colombages, afin de soutenir la toiture et de créer un effet de transparence.

Les sanitaires publics du bas

Identiques à ceux du haut, ils sont cependant mieux intégrés. Relativement à l'écart, en bordure du végétal, leur toiture est cependant trop apparente. On pourrait imaginer un toit à une seule pente qui les rendrait plus discrets. Un muret de pierre, réalisé grâce à la récupération des moellons de la ruine présente à côté pourrait masquer les différents éléments présents peu esthétiques (poubelles).

La ruine du bas

En très mauvais état, elle semble irrécupérable. Ses moellons pourraient néanmoins être utilisés comme parement (cf. photomontage).

sanitaires publics du bas - état actuel



masquer les éléments perturbants



modification de la toiture



VI - UNE MAISON THEMATIQUE ?

Sur certains sites naturels, il existe des besoins en terme d'accueil ou d'information du public.

Dans la vallée du Herisson, par exemple, une Maison de la Reculée est projetée. En effet le site escarpé ne se prête pas à une simple promenade, alors le paysage est « donné à voir » aux visiteurs n'ayant pas les capacités de parcourir l'ensemble de la vallée.

Sur le territoire de Baume les Messieurs, le contexte est différent. Il existe plusieurs points d'accueil du public ou d'arrivée, satisfaisant les besoins actuels : l'Abbaye, les grottes, Granges sur Baume ou Crançot. La diversification des points d'accès n'est pas pénalisant car les intérêts des publics sont différents. S'ils étaient regroupés en un seul point, il pourrait y avoir des impacts liés à une surfréquentation localisée. La répartition des visiteurs sur le site semble donc correctement gérée. Elle peut être améliorée.

Quel thème retenir pour la Maison Thématique ?

▪ Maison des Reculées.

Le thème est déjà retenu sur un autre site d'importance majeure sur le département.

Le sujet évoqué est certes très riche, mais ne permet pas de nombreux développements en terme de vulgarisation.

La reculée est suffisamment exceptionnelle pour satisfaire dans un premier temps la curiosité des visiteurs.

La reculée se ressent, se parcourt. Elle ne s'explique pas forcément.

Les thématiques qui pourraient être déclinées ne correspondent pas forcément aux attentes actuelles du public.

▪ Maison de la Chauve Souris

Cette idée a été évoquée par Monsieur SOUM, maire de Baume les Messieurs, qui souhaite voir une animation se développer sur la commune, destinée au grand public, pour palier à une éventuelle chute de fréquentation des sites naturels.

A son avis, une animation est nécessaire pour maintenir l'économie touristique.

Cependant cette réflexion s'inscrit peu dans le contexte présent de l'étude. En effet, le plan de gestion vise à établir des principes en terme de gestion ou de valorisation du site existant.

Le diagnostic a mis en évidence les principes suivants : il n'est pas nécessaire de créer une animation *exceptionnelle* pour faire un lieu *exceptionnel*.

La restauration d'un paysage « quotidien » peut, dans certains sites, restituer la valeur d'un lieu et le qualifier de remarquable.

La reculée et l'abbaye sont les deux pôles forts du site. Ils sont liés historiquement et formellement. Créer artificiellement un troisième site, sans lien véritable avec les autres risque de perturber la logique du site et banaliser un ensemble cohérent.

Il serait préférable de développer des animations ou des activités liées à la reculée ou à la dimension mystique de l'abbaye et de son environnement.

Un projet de Maison thématique nécessite avant tout une étude de faisabilité pour définir le programme, et estimer les répercussions de l'aménagement sur l'économie touristique. Il est également nécessaire de s'interroger sur les impacts éventuels en terme de paysage ou d'environnement.

Un site d'implantation :

Il n'est pas souhaitable d'avoir un tel aménagement à l'intérieur de la reculée. Le diagnostic a clairement mis en évidence les contraintes du site.

D'autres lieux sont cependant envisageables, à l'extérieur de la reculée, ou hors de la commune :

- A la jonction des reculées de Blois et de Baume,
- A l'entrée du plateau de Sermu
- A Crançot
- A Granges sur Baume
- A Nevy

Le choix du site d'implantation doit prendre en compte différents critères : l'accessibilité, la sensibilité du site, les capacités d'accueil...

Si le principe d'une maison thématique est retenu, il est nécessaire de proposer ce qui n'existe pas ailleurs et un projet de qualité tant dans le concept que dans la réalisation architecturale du bâtiment et des abords. Il faut chercher à élaborer un programme ambitieux voire un concours d'idées international.